

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2023-03 Rilativu à u raportu :

N°0098 À L'ANNU DI U SVILUPPU À LONGU ANDÀ

VU la lettre de saisine du 23 février 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù sur le Rapport annuel sur le développement durable.

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessite, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière »;

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « *Lingua Cultura è Ambienti* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

A Cumissione Lingua Cultura è Ambienti di l'Assemblea di a Giuventù,

Addunita in reunione u 7 di marzu di u 2023,

Prununzia l'avisu chì seguita :

Représentants de la jeunesse corse, les conseillers de l'Assemblea di a Giuventù sont soucieux de la question du développement durable. À plusieurs reprises, nous avons soulevé ses trois thèmes principaux (social, économique et environnemental) dans des questions orales et écrites ainsi que dans des motions soumises lors de nos sessions. C'est pourquoi, nous ne pouvons que nous satisfaire de la saisine sur ce rapport et nous **prenons acte** du bilan annuel qui nous est fourni.

Comme souligné dans le préambule de ce rapport annuel, l'ensemble de la Commission est consciente des nombreux événements qui ont affecté le monde et notre île et qui, par conséquent, se répercutent à notre échelle. Et nous ne pouvons en ce jour avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui ont été touchés par la tempête du 18 août. Nous pensons aussi à tous les Corses dont la qualité de vie est rendue plus difficile par l'inflation que nous connaissons depuis des mois.

C'est donc de manière **méthodique** que dans cet avis nous aborderons les points essentiels du développement durable comme M. SIMEONI, Président de l'exécutif les a soulignés dans le plan de ce rapport annuel : le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; le renforcement de la cohésion sociale, de la solidarité entre les territoires et les générations ; la favorisation de l'épanouissement de tous les êtres humains ; le développement d'une économie durable et solidaire.

Axe 1 : De la question du changement climatique :

La commission **note** d'abord le manque de clarté sur le nombre de rénovations énergétiques effectivement réalisées en 2022 sous l'impulsion de l'AUE. Ce chiffre n'est disponible ni sur le site de l'AUE, ni dans le présent rapport, qui se réfère seulement aux projets en cours de réalisation mais non aux projets terminés, empêchant ainsi de comparer précisément les résultats de cette politique avec les objectifs annuels de rénovations prescrits dans la PPE. Nous pensons qu'il serait important que ce dernier soit ajouté pour une meilleure lisibilité des rénovations accomplies.

Malgré cette imprécision, il apparaît clairement que le nombre de rénovations achevées en 2022 est bien en deçà de l'objectif fixé par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui prévoyait que la CDC rénove 5680 logements par an à partir de 2020. Le présent rapport mentionne seulement 10 projets de rénovation BBC (Bâtiment Bas Carbone), 1184 rénovations de logements sociaux et 350 dossiers pour le programme ORELI (96 chantiers réceptionnés et seulement 60 réalisés en 2022). La commission s'interroge sur les causes de cet écart entre prévision et réalisation et espère que celui-ci sera effacé durant l'exercice de l'année 2023.

La commission salue néanmoins la volonté de la CDC d'agir en réduisant notamment l'empreinte écologique des 390 000 m2 de bâtiments d'enseignement dont elle est propriétaire. La commission s'interroge toutefois sur les travaux structurants de rénovation globale visant à obtenir le label BBC (page 12) pour ces bâtiments. Quel est le coût total de ces travaux (non précisé dans le rapport) ? Les trois projets d'amélioration des performances énergétiques lancés en 2022 (campus Agri U Rizzanesi, lycée Giocante de Casabianca, INSPE) sont-ils partiellement ou totalement inclus dans les 3 projets de rénovation BBC du tertiaire public mentionnés dans l'encadré sur la rénovation énergétique, à la page 10 ? Il est à noter que d'autres établissements doivent entamer des travaux d'ici peu et qu'ils pourraient bénéficier à leur tour de cette initiative, comme la Cité Scolaire Pascal Paoli à Corte.

La commission **souligne** le succès du train périurbain entre Casamozza et Bastia, où la fréquentation a augmenté de 50% entre 2021 et 2022, à tel point que les capacités d'accueil

maximales sont parfois atteintes. Que ce soient les travailleurs, les élèves et étudiants, ou encore les usagers divers et variés, tous, grâce à cet axe, ont la possibilité de pouvoir se déplacer sereinement et à moindre frais grâce aux cartes d'abonnements, des réductions et autres tarifications spéciales qui s'y appliquent.

La commission **regrette** donc l'absence de projets d'envergure pour le développement du ferroviaire, en particulier dans le périurbain où la demande est si forte, limitant de facto le développement de ce transport d'avenir. C'est d'ailleurs un sujet que notre Assemblea remet souvent en avant dans les différents travaux que nous avons pu effectuer.

<u>Axe 2. De la question de la préservation de la biodiversité, des milieux et des</u> ressources :

Il est important de noter que ce rapport n'inclut pas de date à laquelle le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) doit être élaboré. Nous pensons qu'il est nécessaire de préserver les ressources en eau et la biodiversité dans ces zones, et que tout cela doit faire l'objet d'échéanciers.

La commission **remarque** également que dans le cadre du plan <u>Acqua Nostra 2050</u>, les analyses du CEREMA sur le manque d'eau en Corse dans les prochaines années ne sont pas intégrées. La commission regrette en outre l'absence de mesures significatives pour lutter contre les 60% de pertes de la ressource occasionnés en certains endroits par la vétusté du réseau de canalisation. Nous émettons également une réserve sur l'efficacité à long terme des projets d'investissement menés par ailleurs, à cause du mauvais état du réseau.

L'érosion du littoral, qui est pourtant une des <u>conséquences majeures</u> du changement climatique, n'est abordée que sur quelques lignes, sans politique permettant de mitiger ou de s'adapter à ce phénomène. Beaucoup de phénomènes découlent de cette dernière et constituent de réels enjeux à prendre en compte pour envisager un réel développement durable. Par ailleurs, il est mentionné que 65 km de linéaire côtier sont échantillonnés par l'OEC, tandis que le littoral Corse représente 1000 kilomètres. Le périmètre devrait être élargi afin d'avoir une vision plus globale de l'ampleur du phénomène.

Nous notons que la question des déchets est encore une fois abordée, ce qui nous conforte dans l'idée que cette problématique est perçue comme devant faire l'objet d'une gestion durable. Pour rebondir à ce sujet, nous vous **invitons** à lire l'avis que nous avons rendu en avril dernier qui était relatif au plan déchet et la vision que nous avons à ce sujet.

De plus, la commission **félicite** les avancées concernant la volonté de mise en place d'un tourisme durable et de la prise en compte de la menace pour certains sites que représentait le tourisme de masse. Il en va de notre compétence de pouvoir préserver notre terre et les sites qu'elle abrite. Nous espérons que les observations sur la fréquentation de ces derniers continueront pour préserver au mieux la faune et la flore. Cela peut se faire en allant plus loin dans la réflexion autour d'un tourisme durable axé sur d'autres types de propositions économico-touristiques.

<u>Cependant</u>, nous estimons encore une fois que les statuts actuels de la Collectivité de Corse empêchent une réelle gestion et la délégation des compétences nécessaires à certains domaines. Notamment la gestion de certaines espèces et milieux qui dépendent du Code de l'environnement. Nous espérons donc que les discussions actuelles avec Paris permettront de

récupérer les pleins pouvoirs dans certains domaines énoncés afin de mieux penser la Corse de demain.

Axe 3. De la question du renforcement de la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations :

La commission **souligne** la volonté de faire de la politique linguistique un des points centraux du développement durable de l'Île. Il est en effet important d'imaginer une Corse de demain mettant en avant sa langue dans la société et dans son quotidien. Nous invitons d'ailleurs dans le cadre de cette partie à lire l'avis que nous avons rédigé et rendu aux services le 13 mars dernier pour éviter les redites.

La commission **s'interroge** sur les "idées à développer" envisagées pour faciliter l'accès au logement des primo-accédants, dans la mesure où il lui semble que la plupart des mécanismes proposés dépassent les prérogatives de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, parmi les mécanismes théoriques imaginés, la commission souligne que le dispositif de 10 ou 15 ans de non-revente pourrait produire des effets inverses de ceux escomptés. Bien que ce dispositif puisse limiter la spéculation immobilière à court terme, il n'empêche cependant pas que ces logements soient les proies d'acheteurs ayant pour but de les mettre en location (notamment touristique). Cela entraînerait une diminution du nombre d'offres de biens et donc une potentielle hausse des prix. La commission **souligne** que le <u>statut de résident</u> serait, à cet égard, plus efficace. Toutefois, il est à noter que bien d'autres dispositifs possibles à droit constant ne sont pas envisagés. Parmi ces solutions, <u>le blocage des prix des locations</u>, comme cela existe déjà dans plusieurs métropoles hexagonales. Ceci relève encore une fois de points à aborder dans les discussions avec Paris pour pouvoir au mieux gérer l'accès au logement dans l'espace insulaire.

En ce qui concerne l'action publique pour améliorer la sphère sociale, il a été fait référence à l'augmentation de la présence des services sociaux en augmentant leur persistance mais en restant dans un lieu fixe. Par conséquent, les communes rurales isolées ne peuvent bénéficier d'un renforcement de ces services si elles n'en bénéficient pas déjà. C'est pourquoi notre commission **suggère** la création d'un service d'accueil itinérant qui pourrait pallier ce manque et participerait à une proximité des services publics à moindre frais, afin de toucher des publics sensibles et isolés. La commission **relève** en outre que le chiffre de 88% de couverture du territoire par les services sociaux est un nombre qui cache plusieurs réalités : cette couverture ne garantit pas un accès facilité dans les territoires de montagne et du rural, notamment pour les usagers n'ayant pas les moyens de se déplacer en voiture.

Enfin, dans le cadre de ce troisième axe, nous **soulignons** la volonté d'améliorer des axes routiers, et cela en faisant appel à de nouvelles techniques. Il va de soi qu'avec l'augmentation des trafics routiers, ces derniers nécessitent d'être améliorés pour penser aux différentes problématiques qui en résultent.

La commission **estime** que les trois structures soutenues par la CDC dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accueil des victimes sont un premier pas nécessaire mais non suffisant. Il importe de soutenir davantage le milieu associatif qui a développé une réelle expertise sur ces violences et de continuer à l'impliquer dans la politique portée par les services à ce sujet.

Pour les autres points abordés, bien qu'ils soient très intéressants à développer, ne relèvent hélas pas des compétences de notre commission, mais seront, nous l'espérons abordés dans le cadre de l'avis de la commission 2 sur l'égalité Femmes-Hommes.

Axe 5. De la question du développement économique, durable et solidaire :

La Commission **regrette** le manque d'ambition politique dans son rapport sur l'agriculture en Corse. Il se limite à un état des lieux technique des appels à projets et des financements attribués en 2020 et au-delà, sans questionnement ni même présentation de résultats concrets.

Malgré son titre accrocheur, le cinquième axe de ce rapport s'attache à appréhender l'agriculture corse comme un art du paysage plutôt que comme un véritable moyen de production et des voies de développement pour la Corse et ses habitants.

Nous constatons, en outre, que le paragraphe portant sur la gestion de l'eau évoque uniquement l'enjeu du renforcement des systèmes d'irrigation des cultures. La commission préconise que soient traités, dans un rapport sur le développement durable de la Corse, les questions de l'adaptation des pratiques et des cultures au changement climatique, et de la formation des agriculteurs à ces nouveaux défis, dans l'objectif de voir émerger une agriculture de production, prospère et respectueuse de notre environnement.

Par ailleurs, la commission s'étonne que le rapport de l'exécutif reconnaisse la « production limitée » de l'agriculture corse, sans en identifier les causes, ni proposer de solutions amélioratives durables. A ce titre, la commission tient à **souligner** que l'augmentation du budget du fonds foncier est une mesure louable, mais insuffisante car elle ne prend pas en compte la disponibilité des terrains agricoles et ne pallie pas l'urbanisation des terres à haut potentiel agricole, notamment autour des centres urbains. De même, le rapport fait état d'une agriculture et de savoir-faire à « préserver », principalement, sinon exclusivement, par le biais de labels et de certifications, sans en assurer la transmission. À cet égard, la commission **estime** qu'il est capital d'effectuer un travail de fond sur le manque d'attractivité des professions agricoles, et d'y proposer des solutions qui permettront de former une nouvelle génération de producteurs.

Au lendemain de la reprise des discussions sur l'autonomie, la commission regrette l'absence de politique de développement agricole durable, répondant aux questions suivantes : Comment produire pour nourrir la population corse ? Comment produire davantage ? Comment bien produire ?

En conclusion, l'Assemblea di a Giuventù a trouvé très riche le plan qui est énoncé dans le sommaire permettant de pouvoir aborder les trois secteurs clés du développement durable. Cependant, après la lecture complète de ce dernier, nous émettons beaucoup de réserves sur son

contenu. En effet, souvent les différentes actions énoncées ne sont pas assez chiffrées ou complètes et ne permettent donc pas une réelle analyse des données.

Nous espérons donc que pour l'année à venir, le rapport comprendra plus de données permettant la lecture des actions.

De plus, comme énoncé dans cet avis, et comme tel est le cas dans les travaux que nous remettons à l'exécutif, nous souhaitons encore une fois **rappeler** qu'il nous semble **nécessaire** que la Collectivité de Corse récupère la gestion de certaines compétences. Il nous semble donc logique que ces sujets, touchant à la Corse de demain puissent être abordés dans le cadre des discussions entamées avec Paris. Tout simplement dans l'objectif de penser une île qui continue à se pérenniser et se développer dans le sens des attentes de notre peuple tant dans le domaine politique, social, environnemental et économique notamment.

Enfin, nous aurions préféré qu'un groupe de travail trans-commission soit réalisé. En effet, notre compétence n'est hélas pas toujours légitime pour rédiger un avis concret sur certains axes (notamment les derniers), malgré notre enthousiasme à l'idée de produire un avis sur ce rapport, comme mentionné en introduction.

A Presidente di a Cummissione Lingua, Cultura è Ambiente Elea Battini Arabi